



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise :

- une épreuve pédestre mixte allure libre de 4 kms, non chronométrée, le **samedi 5 septembre 2020 dans la ville de Chambéry à partir de 13h00** limitée à 5000 dossards. Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter la propreté du site, du parcours et de ses alentours.
- une épreuve virtuelle qui se tiendra du **samedi 29 aout 08h00 au dimanche 6 septembre 18h00. Attention** : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui sera disponible par validation en ligne sur la plateforme Virtuelle.

Article 2 : Programme

- **Épreuve 4km non chronométrée allure libre le samedi 5 septembre**

Départ : de 13h à 18h30, toutes les 30 minutes avec un maximum de 350 personnes par vague de départ. Arche de départ placé entre les bâtiments de la Cité des Arts (Rue Georges Marie Raymond).

Arrivée : Place du Palais de Justice (arche devant le Palais de Justice).

Le plan de parcours sera disponible sur www.odyssea.info/chambery

L'épreuve est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course. Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes sont tolérées mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Association Odysséa

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

- **Épreuve virtuelle du samedi 29 aout 08h00 au dimanche 6 septembre 18h00.**

L'épreuve est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits qui recevront un code fourni par l'organisation Odyssea pour accéder à l'épreuve.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent exclusivement sur internet (www.odyssea.info) selon les conditions suivantes :

- Épreuve 4km non chronométrée allure libre le samedi 5 septembre.

Les inscriptions seront closes le **mardi 1er Septembre 2020 à 22h.**

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de dossards disponibles (5000) est atteint avant cette date.

- Épreuve virtuelle du samedi 29 aout au dimanche 6 septembre 18h.

Les inscriptions seront closes le **vendredi 4 septembre à 20h.** Les participants devront imprimer leur dossard directement via l'application (qui fait foi d'assurance).

- Une participation solidaire en venant retirer son T-shirt Odyssea sur les permanences.

3-2 - Tarifs d'inscription :

Course présentielle	Tarif Mineurs	Tarif Majeurs
4 Km Allure Libre Samedi 5 septembre	6 €	13 €

Course Virtuelle 2km, 4km ou 8km	Tarif Unique
Dossard Virtuel seul	10 €
Dossard +T-shirt finisher	13 €

Participation Solidaire	13 €
--------------------------------	------

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

3-3 Limite d'âge (le jour de la course) :

- Épreuve 4km non chronométrée allure libre le samedi 5 septembre

A partir de 5 ans. Une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

- Épreuve virtuelle du samedi 29 août 08h au dimanche 6 septembre 18h.

A partir de 12 ans. Une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

3-4 Challenge Entreprises

Les inscriptions des groupes participants au Challenge Entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

Pour participer, les groupes constitués devront compléter un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Par ailleurs, un **maximum de 50 dossards pour la course du 5 septembre** sera mis à disposition pour chaque groupe. Le nombre de dossards virtuels est illimité. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant d'Odyssea pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des dossards.

Les modalités financières d'inscriptions à ces challenges sont identiques à celles retenues pour les particuliers.

Les inscriptions pour la course présentielle seront clôturées à la date du jeudi 20 août 2020 à 20h dans la limite des dossards disponibles. La distribution des dossards présentiels et des t-shirts se feront à partir du 26 août.

Les inscriptions pour les Courses Virtuelles seront clôturées le vendredi 4 septembre à 20h. Attention les personnes inscrites après le 20 août ne pourront récupérer leurs t-shirts uniquement à partir du 7 septembre.

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes moeurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

Article 4 : Retrait des dossards individuels

L'organisation recommande vivement de désigner un ambassadeur pour récupérer un maximum de dossards et t-shirts pour limiter les contacts.

Lieux	Dates	Horaires
ABC Agencement 161 rue Archimède 73490 La Ravoire	Mercredi 19 août Mercredi 26 août Mercredi 2 septembre	De 11h à 14h De 16h30 à 19h
Leclerc Chambéry 32 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY	Vendredi 21 août Vendredi 28 août	De 10h à 19h
Marché de Chambéry	Samedi 22 août Samedi 29 août	De 8h à 13h
En ville Adresse à préciser	Jeuudi 3 septembre Vendredi 4 septembre	De 10h à 18h
Ecole Waldeck Rousseau	Samedi 5 septembre	De 10h à 17h

Article 5 : Pièces justificatives

- Épreuve 4km non chronométrée allure libre le samedi 5 septembre.

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucun certificat médical n'est demandé.

En s'inscrivant les participants reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques nécessaires à la réalisation du programme.

- Épreuve virtuelle du samedi 29 août au dimanche 6 septembre 18h.

Aucun certificat médical n'est demandé.

En s'inscrivant les participants reconnaissent qu'ils disposent des aptitudes physiques

nécessaires à la réalisation du programme.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Il est strictement interdit de donner son dossard à une tierce personne. En cas d'accident, la responsabilité de la personne ayant cédé son dossard serait engagée.

S'agissant des mineurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ... pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 7 : Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident"

L'association Odyssée dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants (à l'exception des personnes ayant choisi la participation solidaire). Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

Article 8 : Droits à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 9 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement

Association Odyssée

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

de frais d'engagement.

Article 10 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'association. L'association ODYSSEA certifie avoir réalisé une déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à contact@odyssea.info

Article 11 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA CHAMBERY** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents, plaquettes et jeux-concours que l'organisation et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après l'épreuve.